

## PROCÈS-VERBAL EN DATE DU 10 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le 10 Juillet à 20 heures 00 se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune Les Barils, sous la présidence de *M. Philippe OBADIA, Maire Les Barils*, dûment convoqués.

**Présents** : MM. Patrick PAUCHET, Alain BRUNET, Hélène DELERIS, Gilles MARTIN, Michelle POTIER, Hubert PRIVÉ, Alain RATTIER,

**Absent excusé** : Damien SCHAEFLE, pouvoir Patrick PAUCHET, Ghislaine CHABLE pouvoir à Gilles MARTIN, Stéphane BRUNET pouvoir à Alain BRUNET

**Secrétaire de séance** : Patrick PAUCHET

### **Ordre du jour :**

- Approbation du dernier procès-verbal
- Désignation du délégué titulaire et des suppléants en vue des élections sénatoriales prévues le 27/09/2020
- Questions diverses

M. le Maire ouvre le 3ème conseil.

### **Approbation du dernier procès-verbal**

M. le Maire donne lecture du dernier procès-verbal.

- ✓ Il rappelle que l'apéritif en commémoration de la fête nationale se déroulera au restaurant le Barilois.
- ✓ M. le Maire, Les adjoints et Hubert PRIVE rencontreront le nouveau directeur de Center Parcs vendredi 17 juillet à 10 h30.
- ✓

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la réunion du 03 Juillet 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **Elections sénatoriales**

Monsieur Patrick PAUCHET a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal. Le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 11 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L2121-17 du CGCT était remplie. Le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R133 du code électoral, le bureau est présidé par le maire et comprend les deux conseillers les plus âgées et les deux conseillers les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir Hélène DELERIS et Gilles MARTIN, Alain RATTIER et Patrick PAUCHET

### **A/ Election du délégué et des trois suppléants élection sénatoriale**

#### **1/ Election du délégué titulaire**

Le Maire, après avoir donné lecture de l'article L284 du code électoral et rappelé les modalités de mode de scrutin en particulier les articles L288 et R 133 du code électoral, a invité le conseil municipal à procéder à l'élection du délégué titulaire pour l'élection sénatoriale.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote à donner les résultats suivants :

Philippe OBADIA a obtenu 11 voix sur les 11 suffrages exprimés et ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué titulaire ;

#### **2/ Election de trois suppléants**

Le Maire a invité le conseil municipal à procéder à l'élection des trois suppléants en vue de l'élection sénatoriale.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote à donné les résultats suivants :

- Alain RATTIER a obtenu 11 voix sur les 11 suffrages exprimés et ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué suppléant.

- Patrick PAUCHET a obtenu 11 voix sur les 1 suffrages exprimés et ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué suppléant.
- Gilles MARTIN a obtenu 11 voix sur les 11 suffrages exprimés et ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué suppléant.

Les membres du bureau ont été invités à signer le procès-verbal.

Questions diverses : Néant

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21 h15.

**PROCHAIN CONSEIL LE 11/09/2020 à 20 heures**